

BIBLIOTHÈQUE
DE LA FACULTÉ
DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE
DE LOUVAIN

PIERRE d'ARGENT

XXXVI
**LES RÉPARATIONS
DE GUERRE EN DROIT
INTERNATIONAL PUBLIC**

**LA RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE
DES ÉTATS À L'ÉPREUVE DE LA GUERRE**

PRIX SUZANNE BASTID

PRÉFACE DE JOE VERHOEVEN
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS II (PANTHÉON-ASSAS)

L · G · D · J



BRUYLANT

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

XXXVI

DR 697

Les réparations de guerre en droit international public

La responsabilité internationale des États
à l'épreuve de la guerre

PAR

Pierre d'ARGENT

CHARGÉ DE COURS À LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

236 44 7/7

PRÉFACE DE JOE VERHOEVEN

Professeur à l'Université Paris II
(Panthéon-Assas)



BRUYLANT
BRUXELLES

L. G. D. J.
PARIS

2002



TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Introduction	1
PREMIÈRE PARTIE	
La pratique internationale	
CHAPITRE I^{er}. – De l'antiquité à la Première Guerre Mondiale	11
SECTION 1 ^{re} . – L'ANTIQUITÉ, LE MOYEN-ÂGE ET L'ÉPOQUE MODERNE	11
§ 1 ^{er} . – <i>L'Antiquité</i>	11
§ 2. – <i>Le Moyen-Âge</i>	13
§ 3. – <i>L'Époque moderne</i>	16
SECTION 2. – LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, L'EMPIRE ET LA RESTAURATION	18
§ 1 ^{er} . – <i>Les guerres de la Révolution et de l'Empire</i>	18
§ 2. – <i>La Restauration</i>	21
SECTION 3. – DE 1816 À 1918.	24
§ 1 ^{er} . – <i>L'indemnisation des préjudices antérieurs à la guerre</i>	26
§ 2. – <i>L'indemnité de guerre comme remboursement des frais de guerre du vainqueur</i>	26
§ 3. – <i>L'indemnisation des dommages causés à l'occasion de la guerre</i>	29
– La guerre du Paraguay (1865-1870)	30
– Le traité de paix de Brest-Litovsk du 3 mars 1918 et les autres traités de paix conclus par les Empires centraux en 1918	32
§ 4. – <i>L'indemnité de guerre globale et forfaitaire</i>	34
– La guerre franco-prussienne de 1870-1871 et le traité de paix de Francfort du 10 mai 1871	35
CHAPITRE II. – Les suites de la Première Guerre Mondiale	39
SECTION 1 ^{re} . – LES NÉGOCIATIONS ANTÉRIEURES À LA CONFÉRENCE DE LA PAIX	40
§ 1 ^{er} . – <i>Les négociations antérieures aux armistices</i>	40
§ 2. – <i>Les armistices</i>	43
SECTION 2. – LES RÉPARATIONS ALLEMANDES	45
SOUS-SECTION 1 ^{re} . – <i>Le Traité de Versailles</i>	46
§ 1 ^{er} . – <i>Les dispositions du traité relatives aux réparations et aux restitutions</i>	46
i) Les clauses de réparations et de restitutions	46

	PAGES
a) Les droits des États belligérants	47
1. Les réparations	47
2. Les restitutions	51
3. Des réparations ou des restitutions ?	51
b) Les droits des ressortissants alliés	52
1. Dettes	53
2. Biens, droits et intérêts alliés en Allemagne	53
c) Les dommages causés aux puissances alliées et associées avant leur belligérance	54
ii) Les modes de paiement autres que monétaires	55
a) Livraisons en nature	55
b) Transferts de biens	56
c) Cessions de créances	58
d) Cessions territoriales et de biens publics	59
iii) Les garanties	59
a) Privilège de premier rang sur les biens du Reich	59
b) Émission de bons au porteur	60
c) Occupation militaire	60
d) « Mesures » en cas de manquement volontaire de l'Allemagne	61
§ 2. — <i>L'élaboration politique des clauses relatives aux réparations</i>	62
i) Les négociations interalliées lors de la conférence de la paix	62
a) La question des frais de guerre	63
b) La question des pensions de guerre	66
c) La question de la limitation forfaitaire des réparations allemandes	68
ii) Les réactions allemandes et la réponse alliée	71
§ 3. — <i>La « Kriegsschuldfrage » : la signification de la « responsabilité » allemande pour la guerre</i>	72
i) Le contenu moral de l'article 231	73
ii) Le contenu juridique de l'article 231	77
iii) Considérations de synthèse	79
§ 4. — <i>La mise en œuvre des réparations</i>	81
i) La conférence de Spa : le partage des réparations	83
ii) Les conférences de Paris et de Londres : premières mesures coercitives collectives	85
iii) La fixation de la dette allemande et l'état des paiements	87
iv) L'occupation de la Ruhr : une sanction et un mode de paiement unilatéraux	89
v) Le retour au règlement concerté : les plans Dawes et Young	91
a) Le plan Dawes	92
b) Le plan Young	95
vi) La fin des réparations : le moratoire Hoover et l'accord de Lausanne	100
§ 5. — <i>Chiffres et bilan</i>	103
Sous-section 2. — <i>Les autres traités de paix</i>	105
§ 1 ^{er} . — <i>Le traité de Berlin du 25 août 1921</i>	105
§ 2. — <i>Le traité de Rapallo du 16 avril 1922</i>	107

	PAGES
SECTION 3. — LES RÉPARATIONS DES AUTRES PUISSANCES CENTRALES ET ORIENTALES	108
§ 1 ^{er} . — <i>Les réparations de l'Autriche et de la Hongrie</i>	108
i) Les traités de Saint-Germain-en-Laye et du Trianon	108
a) Les clauses de réparations	108
b) La mise en œuvre des réparations	110
1. L'Autriche	110
2. La Hongrie	111
ii) Les traités de Vienne et de Budapest	112
iii) Les contributions des territoires libérés	113
§ 2. — <i>Les réparations bulgares</i>	115
§ 3. — <i>Les réparations turques</i>	117
i) Le traité de Sèvres	118
ii) Le traité de Lausanne	118
CHAPITRE III. — L'entre-deux-guerres	121
SECTION 1 ^{re} . — LA PRATIQUE SOVIÉTIQUE	121
SECTION 2. — LA PRATIQUE LATINO-AMÉRICAINE	124
CHAPITRE IV. — Les suites de la Deuxième Guerre Mondiale	127
SECTION 1 ^{re} . — LES PLANS ALLIÉS ANTÉRIEURS À LA CONFÉRENCE DE CRIMÉE	129
SECTION 2. — LES RÉPARATIONS ALLEMANDES	132
Sous-section 1 ^{re} . — <i>De Yalta à Potsdam</i>	132
§ 1 ^{er} . — <i>Les accords de Yalta</i>	132
i) Les textes	132
ii) Commentaires	134
a) Fondement juridique des réparations	134
b) Objet des réparations, auteur et victimes des dommages	135
1. Objet des réparations	135
2. Auteur des dommages	136
3. Victimes des dommages	136
c) Modalités	137
d) Répartition	138
§ 2. — <i>La reddition militaire de l'Allemagne et la prise d'autorité suprême</i>	139
§ 3. — <i>La Commission des Réparations de Moscou et la conférence de Potsdam</i>	144
i) Les textes	144
ii) Commentaires	146
§ 4. — <i>Après Potsdam</i>	150
Sous-section 2. — <i>Les réparations de l'Allemagne occidentale</i>	153
§ 1 ^{er} . — <i>Les préjudices des États</i>	153
i) La répartition des réparations occidentales : l'accord de Paris du 22 décembre 1945	153

	PAGES
a) Les critères de répartition et la création de l'Agence Interalliée des Réparations	153
b) Les réclamations ultérieures	155
ii) Les modalités de paiement des réparations	157
a) Les démontages industriels et autres transferts	157
1. Principes d'attribution des démontages	157
2. Réductions successives	159
3. Le Statut d'occupation de 1949 et les Accords contractuels de 1952/1954	160
4. Bilan des démontages	163
5. Autres transferts : les navires de commerce	164
b) Les avoirs allemands à l'étranger	165
1. Les avoirs allemands présents dans les pays signataires de l'accord de Paris	166
A. Problèmes d'identification	166
B. Notion d'avoirs allemands à l'étranger	167
C. Principes de répartition	169
D. Conflits interséquestres	170
E. Appropriation	171
2. Les avoirs allemands présents dans les pays neutres	179
3. Les avoirs allemands présents en Italie, en Autriche, au Japon et en Thaïlande	181
4. Bilan	182
c) L'indemnisation des anciens propriétaires allemands	183
iii) L'accord de Londres du 27 février 1953 sur les dettes extérieures allemandes : le report de la fin des réparations	185
iv) La « renonciation » allemande à toute réclamation	188
§ 2. - <i>Les préjudices des particuliers</i>	189
i) Les biens, droits et intérêts étrangers en Allemagne	189
ii) Les prestations en faveur des victimes des persécutions nazies et de la guerre	190
a) L'aide aux victimes non rapatriables	192
1. Attribution d'une part des réparations	192
2. Les biens en déshérence dans les pays neutres	195
b) Les prestations internes de la RFA	197
c) Les prestations internationales de la RFA	197
1. Les accords conclus avec Israël et les organisations juives	203
2. Les Wiedergutmachungabkommen	206
3. Les Kriegsopferverträge	207
d) Bilan	207
SOUS-SECTION 3. - <i>Les réparations de l'Allemagne orientale</i>	207
§ 1 ^{er} . - <i>Les préjudices des États</i>	207
i) La répartition des créances orientales : l'accord soviéto-polonais du 16 août 1945	208
ii) Les modalités de paiement des réparations	209
a) Les réparations industrielles	209
1. Les démontages	209

	PAGES
2. Les Sowjetische Aktiengesellschaften	209
b) Les prélèvements sur la production courante et les autres prélèvements	210
c) Les avoirs allemands présents dans les territoires des anciens alliés du Reich et en Autriche	212
iii) La fin des réparations de la RDA	214
§ 2. - <i>Les prestations en faveur des victimes des persécutions nazies</i>	216
SOUS-SECTION 4. - <i>Les réparations de l'Allemagne réunifiée</i>	217
§ 1 ^{er} . - <i>La réunification allemande et la question des réparations</i>	217
i) Les traités	217
ii) La fin des réparations allemandes ?	220
a) Le traité « 2 + 4 », un traité de paix ?	221
b) Le traité « 2 + 4 », un règlement définitif. Mais de quoi ?	223
c) Le traité « 2 + 4 », un règlement définitif. Mais pour qui ?	226
d) Le traité « 2 + 4 », un règlement juridique des réparations ?	227
§ 2. - <i>Les prestations en faveur des victimes des persécutions nazies</i>	229
i) La pratique récente	229
ii) Des paiements <i>ex gratia</i> ?	232
SECTION 3. - L'AUTRICHE	233
§ 1 ^{er} . - <i>L'Autriche complice de l'Allemagne</i>	235
i) La renonciation alliée aux réparations	235
ii) Les avoirs alliés en Autriche	236
iii) La renonciation autrichienne à l'égard des puissances alliées	237
iv) Les prestations en faveur des victimes des persécutions nazies	237
§ 2. - <i>L'Autriche victime de l'Allemagne</i>	238
i) Les avoirs autrichiens en Allemagne	238
ii) Les avoirs autrichiens dans les pays alliés	238
iii) Les avoirs allemands en Autriche	239
iv) La renonciation autrichienne à l'égard de l'Allemagne	240
SECTION 4. - LES TRAITÉS DE PAIX DE 1947 : L'ITALIE, LA ROUMANIE, LA BULGARIE, LA HONGRIE, LA FINLANDE	240
§ 1 ^{er} . - <i>Les accords d'armistice</i>	241
i) La reddition de l'Italie	241
ii) Les armistices conclus à Moscou	242
§ 2. - <i>Les traités de paix</i>	244
i) L'affirmation de la responsabilité des alliés de l'Allemagne	244
ii) Les clauses de réparations	245
a) Les paiements forfaitaires	246
1. Les traités de paix conclus avec la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie et la Finlande	246
2. Le traité de paix conclu avec l'Italie	247
b) Les avoirs ennemis à l'étranger	250
1. Les traités de paix conclus avec la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie et la Finlande	251

2. Le traité de paix conclu avec l'Italie	253
c) Les biens alliés en territoire ennemi	255
1. Les dispositions conventionnelles	255
2. L'indemnisation des dommages causés « du fait de la guerre »	259
iii) Les renonciations	263
a) La « renonciation » alliée	263
b) Les renonciations des anciennes puissances ennemies	264
1. Contre les puissances alliées	264
2. Contre l'Allemagne	266
SECTION 5. — LES TRAITÉS DE PAIX DU JAPON	267
§ 1 ^{er} . — <i>Accords interalliés et capitulation japonaise</i>	267
§ 2. — <i>Le traité de paix de San Francisco</i>	268
i) Préparation et négociation du traité	268
ii) Le principe des réparations	270
a) Fondement	270
b) Contenu	271
1. Objet des réparations	271
2. Auteur des dommages	272
3. Victimes des dommages	272
c) Limites	273
iii) Les modalités de paiement	273
a) La mise à disposition des « services du peuple japonais » par accords bilatéraux	274
1. Principes	274
2. Limites	275
3. Applications	276
b) La saisie des biens japonais dans les pays alliés	277
1. Principe	277
2. Exceptions	278
c) La saisie des biens japonais dans les autres pays	279
d) Les avoirs alliés en territoire japonais	281
iv) Les renonciations	282
a) Les renonciations alliées	282
1. Renonciation de principe	282
2. Renonciations complémentaires et aide économique	284
b) La renonciation japonaise	284
§ 3. — <i>Les autres traités de paix et accords postconflituels</i>	285
i) Les autres traités de paix	285
a) La Chine	285
b) L'Inde	287
c) La Birmanie	288
d) L'Indonésie	289
e) La Thaïlande	290
ii) Les accords avec la Corée	290
iii) Les renonciations des démocraties populaires	293
iv) Les accords avec les États neutres	293

SECTION 6. — LE RÈGLEMENT AVEC LA THAÏLANDE	294
CHAPITRE V. — Les conflits de la Guerre Froide	297
SECTION 1^{re}. — DES RÈGLEMENTS SANS RÉPARATIONS	298
§ 1 ^{er} . — <i>L'affaire du canal de Suez</i>	299
§ 2. — <i>La guerre des Falkland</i>	301
§ 3. — <i>Le conflit Honduras-El Salvador</i>	303
SECTION 2. — UNE RESPONSABILITÉ SANS RÉPARATIONS : LA GUERRE IRAN-IRAQ	303
SECTION 3. — DES INCERTITUDES	307
§ 1 ^{er} . — <i>Les guerres israélo-arabes</i>	307
§ 2. — <i>L'engagement américain au Viet-Nam</i>	310
SECTION 4. — DES AFFIRMATIONS DE DROITS	313
§ 1 ^{er} . — <i>Au bénéfice des États</i>	313
i) Les recours ponctuels à la force par Israël	313
ii) Les guerres d'Afrique australe	315
iii) Traits communs	316
a) Dette interétatique	316
b) Préjudices	317
c) Obligation de réparer	317
§ 2. — <i>Au bénéfice des particuliers : la question palestinienne</i>	318
i) Droit au retour et droit à une compensation	319
ii) Droit à l'auto-détermination et droit à une compensation	321
iii) Occupation belligérante et droit à une compensation	322
iv) Les droits privés et les accords israélo-palestiniens	324
CHAPITRE VI. — La Guerre Iraq-Koweït	327
SECTION 1^{re}. — RAPPEL HISTORIQUE	327
SECTION 2. — L'AFFIRMATION DE LA RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE DE L'IRAQ ET SA MISE EN ŒUVRE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ	333
§ 1 ^{er} . — <i>Les textes</i>	333
§ 2. — <i>La responsabilité iraquienne</i>	335
§ 3. — <i>Le pouvoir du Conseil de sécurité</i>	336
i) La « réaffirmation » de la responsabilité iraquienne	336
ii) La mise en œuvre de la responsabilité iraquienne	337
a) Une compétence exclusive de la CIJ ?	338
b) Le pouvoir du Conseil de sécurité	340
c) Le consentement iraquien	345
iii) Mise en œuvre de responsabilité ou rétablissement de la paix ?	346
SECTION 3. — LE FONDS D'INDEMNISATION DES NATIONS UNIES	349
§ 1 ^{er} . — <i>Création</i>	349
§ 2. — <i>Alimentation</i>	349

SECTION 4. - LA COMMISSION D'INDEMNISATION DES NATIONS UNIES	352
§ 1 ^{er} . - <i>Création et fonctions</i>	352
§ 2. - <i>Structure et siège</i>	353
§ 3. - <i>Compétence ratione personae</i>	354
i) Les personnes physiques	354
ii) Les personnes morales de droit interne	357
iii) Les personnes morales de droit international	360
§ 4. - <i>Procédure</i>	360
i) Présentation des réclamations	361
ii) Examen des réclamations	362
a) Principes et droit applicable	362
b) Preuves	367
iii) Attribution d'indemnités et paiement	368
a) Attribution d'indemnités	368
b) Paiement	369
iv) Rôle réservé à l'Iraq	370
v) Non exclusivité et non cumul	376
vi) Nature	378
§ 5. - <i>Compétence ratione materiae</i>	379
i) Principes généraux, pertes et préjudices exclus	379
a) Principes généraux : la question du dommage « direct »	379
b) Pertes et préjudices exclus	387
1. Les frais de guerre	387
2. Les pertes dues à l'embargo et au chaos économiques	389
3. Dettes et obligations antérieures	392
4. Frais de procédure	396
ii) Dommages indemnisés	396
a) Les dommages des personnes physiques : Formulaires A, B, C, D	396
1. Formulaire A : départ de l'Iraq ou du Koweït; indemnisation forfaitaire	396
2. Formulaire B : préjudice corporel grave ou décès; indemnisation forfaitaire	398
3. Formulaire C : pertes et préjudices jusqu'à concurrence de 100.000 dollars des États-Unis	400
4. Formulaire D : réclamations individuelles pour un montant supérieur à 100.000 dollars des États-Unis	402
b) Les dommages des personnes morales de droit interne : Formulaire E.	404
1. Préjudices	405
A. Pertes contractuelles	405
B. Pertes liées à un courant d'affaire passé	408
C. Pertes concernant des actifs corporels	408
D. Pertes concernant des biens producteurs de revenus	409
E. Pertes bancaires	409
2. Évaluations	410
c) Les dommages des États et des organisations internationales	413
d) Total des indemnisations payées	416

DEUXIÈME PARTIE

Guerre et responsabilité internationale

CHAPITRE VII. - Le fait illicite	423
SECTION 1 ^{re} . - À TITRE LIMINAIRE : SUR LA NOTION DE « RESPONSABILITÉ » EN DROIT INTERNATIONAL	423
SECTION 2. - LA GUERRE, FAIT ILLICITE	430
§ 1 ^{er} . - <i>Sur la notion de « guerre » et son interdiction</i>	430
§ 2. - <i>Violation du jus in bello et responsabilité internationale</i>	441
§ 3. - <i>Interdiction du recours à la force et responsabilité internationale</i>	449
i) Principes	449
a) Pratique et doctrine	449
b) Nécessité d'un lien de belligérance?	461
c) Violation <i>erga omnes</i> ?	467
ii) Indifférence du jus in bello en cas de violation du jus ad bellum	476
a) Belligérant licite et belligérant illicite	476
b) La doctrine	479
c) La pratique	481
d) Retour sur la doctrine et responsabilité pénale	486
e) Violation du jus ad bellum et du jus in bello	490
iii) Typologies des faits contraires à l'interdiction d'user de la force	492
a) <i>Le tempus commissi delicti</i>	493
b) Obligation de comportement, de résultat ou de prévention?	497
c) Crime ou délit?	498
§ 4. - <i>Circonstances excluant l'illicéité</i>	500
SECTION 3. - LA GUERRE, FAIT DE L'ÉTAT	505
§ 1 ^{er} . - <i>Imputation à l'État des violations du jus in bello</i>	507
i) Origine de l'article 3 de la Convention IV de La Haye de 1907	507
ii) Spécificité	508
iii) Conditions d'application	511
a) Violation du jus in bello	511
b) Appartenance aux forces armées	514
c) Existence d'un conflit armé international	515
iv) Complications	518
a) Le cas des milices et autres « groupes organisés »	518
b) Le commandement unifié des forces armées de différents États	529
§ 2. - <i>Imputation à l'État des violations du jus ad bellum</i>	530
i) Principe	530
a) Des règles spécifiques d'imputation?	530
b) Le problème de la responsabilité collective du peuple pour les faits illicites de son État	532
ii) Complications	537
a) La guerre illicite « des deux côtés »	537
b) La guerre « commune »	540

	PAGES
1. La guerre, fait d'autrui	541
2. La guerre co-perpétrée	547
3. Le complice de la guerre	548
4. La guerre « organisée »	554
c) Changement de gouvernement	559
CHAPITRE VIII. – Le dommage	563
SECTION 1 ^{re} . – LES DEUX ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOMMAGE	564
SECTION 2. – L'ATTEINTE À UN INTÉRÊT JURIDIQUEMENT PROTÉGÉ.	571
§ 1 ^{er} . – <i>L'ordre juridique de l'intérêt protégé auquel le fait internationalement illicite porte atteinte</i>	572
§ 2. – <i>Le titulaire de l'intérêt protégé auquel le fait internationalement illicite porte atteinte : le problème du dommage ratione personae</i>	579
i) Principes	579
ii) Guerre et protection diplomatique.	582
a) La pratique	582
b) Les difficultés de la pratique	587
1. Continuité de la nationalité	587
2. Nationalité de l'État responsable	588
3. Épuisement des voies de recours internes	589
§ 3. – <i>Quel intérêt juridiquement protégé? Le problème du dommage ratione materiae</i>	595
i) L'État a droit au respect de sa qualité souveraine	595
a) Atteinte à la souveraineté	595
b) Un dommage moral distinct et supplémentaire?	597
ii) L'État a droit au respect de ses biens	601
a) Les frais de guerre.	602
b) Le dommage environnemental	612
iii) L'État a droit à voir le droit international respecté en la personne de ses ressortissants	619
SECTION 3. – LE LIEN DE CAUSALITÉ	622
§ 1 ^{er} . – <i>Nature de la problématique de la causalité.</i>	624
§ 2. – <i>La causalité : difficultés et solutions</i>	626
i) La « chaîne de causalité »	627
a) Principes	627
b) Causes de rupture.	635
ii) La multiplicité des causes	636
a) Hypothèses	636
b) Solutions	637
iii) La faute de la victime	641
§ 3. – <i>Guerre et causalité</i>	644
i) Rappel de la pratique	644
ii) Analyse	650

CHAPITRE IX. – La réparation

SECTION 1^{re}. – L'OBLIGATION DE RÉPARER : LES PRINCIPES

- § 1^{er}. – *Qu'est-ce que « réparer » veut dire?*
- § 2. – *L'obligation de réparer : une conséquence automatique de tout fait illicite?*
- § 3. – *Réparation et cessation du fait illicite*
- § 4. – *Réparation et garanties de non-répétition*

SECTION 2. – LES FORMES DE RÉPARATION

- § 1^{er}. – *La réparation du dommage matériel*
- i) Restitution ou réparation en nature?
- a) La notion de « restitution en nature »
- b) Guerre et restitutions
1. Restitutions en nature au sens strict
2. Restitutions en nature au sens large : réparations en nature (et la question des réparations culturelles)
- c) Les limites de la restitution.
1. L'impossibilité
2. Le *Jus Cogens*
3. La disproportion de la charge.
4. La menace politique et économique
5. Le choix entre la restitution et la réparation
- ii) Réparation par équivalent
- a) Indemnité pécuniaire et dation en paiement
- b) Valeur et mesure de la réparation par équivalent
1. Principes
2. Difficultés
- A. Moment de l'évaluation
- B. Intérêts
- C. Monnaie de paiement
- § 2. – *La réparation du dommage moral (immatériel)*

SECTION 3. – LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION DE RÉPARER

- § 1^{er}. – *Difficultés de principe*
- i) La capacité de paiement du débiteur
- a) Problématique
- b) La capacité de paiement comme excuse au non-paiement
- c) La capacité de paiement comme limite à l'obligation de réparer?
- ii) Les problèmes de pluralité
- a) La pluralité de créanciers
- b) La pluralité de débiteurs
- § 2. – *Mise en œuvre conventionnelle de l'obligation de réparer*
- i) L'accord indemnitaire *ex gratia*
- ii) Rétablissement de la « paix » sans renonciation expresse
- iii) Rétablissement de la « paix » avec renonciation expresse
- a) Portée *ratione personae* des renonciations

	PAGES
b) Portée <i>ratione materiae</i> des renonciations	767
§ 3. — <i>La mise en œuvre juridictionnelle de l'obligation de réparer</i>	774
i) Recours interétatiques	774
ii) Recours des particuliers contre l'État responsable devant des juridictions internes	775
a) Le droit du particulier à la réparation	778
1. En droit interne.	779
A. En tant que résultat d'une faute civile	779
B. En tant qu'exécution d'une obligation internationale	780
2. En droit international	782
A. L'article 3 de la Convention IV de 1907	784
B. Développements récents	788
b) Le droit applicable à la relation de responsabilité	791
c) L'obstacle de l'immunité de juridiction de l'État étranger	795
1. Problématique	796
2. Arguments	797
A. Contre l'immunité	797
B. Critique	799
C. Un droit au juge?	806
§ 4. — <i>La mise en œuvre unilatérale de l'obligation de réparer</i>	808
SECTION 4. — L'EXTINCTION DE L'OBLIGATION DE RÉPARER	813
§ 1 ^{er} . — <i>Un règlement conventionnel existe</i>	814
§ 2. — <i>Absence de règlement conventionnel</i>	817
Conclusion	823
§ 1 ^{er} . — <i>Sur l'histoire des réparations de guerre</i>	824
§ 2. — <i>Sur le droit des réparations de guerre</i>	830
i) Le fait illicite	831
a) La violation du <i>jus ad bellum</i>	831
b) La violation du <i>jus in bello</i>	833
ii) Le dommage	834
iii) La réparation	837
§ 3. — <i>Au-delà de l'histoire et du droit</i>	843
Bibliographie	849
Index	887